

8 - Ardèche Gard

FRDG220 Molasses miocènes du bassin d'Uzès

<p>Etat quantitatif : Bon Objectif : Bon état 2015</p> <p>Motivations en cas de recours aux dérogations :</p> <p>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</p>	<p>Etat chimique : Médiocre Objectif : Bon état 2027</p> <p>Motivations en cas de recours aux dérogations : FT</p> <p>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : nitrates, pesticides</p>
--	--

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : **Pollution diffuse par les nutriments**

AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une seule AAC

Pression à traiter : **Pollution diffuse par les pesticides**

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une seule AAC

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée **Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive

AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

Captages prioritaires à traiter

Code de l'ouvrage **Nom de l'ouvrage**

CE3007 FORAGES DES ROQUANTES

gr607 CAPTAGE LES HERPS

gr608 FORAGE COMBIEN